ADRESSE
DU DIRECTOIRE
DU DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE,

Aux Citoyens Gardes nationales du Département.

7 juin 91

Case
folio
Fac
9835
no. 1

CITOYENS,

CE que l'humanité réclamoit, ce que la juſtice exigeoit, l'Aſſemblée Nationale l'a conſacré par ſon Décret du 15 Mai, en donnant aux hommes de couleur nés de pere & mere libres, (s'ils ont d'ailleurs les qualités requiſes) le droit d'être admis, comme Citoyens actifs, dans les Aſſemblées coloniales & paroiſſiales qui ſe formeront à l'avenir.

Cette Loi, comme toutes celles qui ſont émanées de l'Aſſemblée Nationale, a été dictée par la raiſon & la prudence:

THE NEWBERRY
LIBRARY

cependant ſon exécution peut éprouver des obſtacles, d'abord de la part des Colons d'Amérique, qui, accoutumés à mépriſer les hommes de couleur, verront peut-être avec dépit ces derniers égalés à eux ; enſuite de la part des mal intentionnés, qui voudroient ſe ſervir de cette Loi comme d'un inſtrument propre à fomenter des troubles dans les Colonies, & à déchirer la France par la ſéparation violente de cette précieuſe partie de l'Empire.

Si les Colonies de l'Amérique étoient au milieu de vous, Citoyens, vous redouteriez peu, & l'aveuglement des uns, & la malignité des autres. L'exemple de votre amour pour la liberté, & des généreux ſacrifices que vous avez fait pour elle ; le front impoſant de deux millions de Citoyens armés pour faire exécuter les Lois, ſuffiroient pour les ramener ou les contenir.

Trop éloignés de l'Aſſemblée Nationale pour pouvoir recueillir les lumieres qu'elle a répandues ſur la France, nos freres d'Amérique imaginent que, ſans admettre l'égalité, ils pourront jouir de tous les avantages de la liberté. Ils veulent conſerver & maintenir ſur les hommes de couleur, une domination d'autant plus injuſte, qu'elle choque les droits de la nature ; ils ſe flattent de pouvoir tout à la fois être libres & tyrans : pour détruire cette erreur monſtrueuſe, Citoyens, il n'eſt qu'un moyen ; c'eſt de montrer aux Colons de l'Amérique le touchant ſpectacle des Gardes nationaux, marchant ſans diſtinction, ſans privilege là où la Patrie les appelle. Lorſqu'ils verront leurs freres de France n'admettre

parmi eux d'autres avantages que ceux que donnent les talens & la vertu, comment ne rendroient-ils pas hommage à l'égalité que nous avons adoptée ? Comment n'abandonneroient-ils pas leur prétention d'élever entr'eux & les hommes de couleur une barriere que ces derniers ne pourroient jamais franchir ?

Déjà la Garde nationale de Paris a offert de fournir deux mille hommes, diſpoſés à voler dans nos Colonies pour montrer à nos freres d'Amérique tout ce que peuvent l'amour de la Patrie & le zele de la liberté. La Garde nationale de Bordeaux & celles du Département de la Gironde, déploient la même ardeur pour une ſi belle cauſe : Citoyens, vous ne balancerez pas à réunir vos forces à celles de vos freres de Paris & du Département de la Gironde. Ceux d'entre vous à qui leur état & leur âge permettent de ſe déplacer, s'empreſſeront de ſe faire inſcrire & incorporer dans cette armée de Citoyens libres, qui ſe conſacrent au ſervice de la Patrie, afin de prévenir une ſciſſion qui la déchireroit, & ſe vouent à la cauſe de la liberté, afin d'empêcher que ſes ennemis ne puiſſent la calomnier, en diſant : l'Aſſemblée Nationale a enlevé à la France ſes Colonies, pour avoir voulu y étendre le regne de la liberté.

Citoyens, afin d'ouvrir à votre patriotiſme cette brillante & honorable carriere, il ſera tenu au Directoire du Département & dans tous les chefs-lieux des Diſtricts, un regiſtre, dans lequel ſeront inſcrits tous ceux qui voudront partir pour l'Amérique.

Ceux-là ſeront préférés qui ont déjà ſervi, ou fait quelque campagne ſur mer.

Nul ne ſera admis à être inſcrit, qu'il ne fourniſſe les preuves de ſon patriotiſme & de ſa bonne conduite.

DÉLIBÉRÉ en Directoire, à Toulouſe, le 7 Juin 1791.

CAILHASSON, Préſident; CHAULIAC, NIEL, DORLIAC, SAUBAT, PELLEPORT, DUPAU, LEYGUE, MARCHAND, LAMAGDELAINE, Adminiſtrateurs; MAILHE, Procureur-Général-Syndic.

Collationné, RICARD, Secrétaire-Général.

A TOULOUSE,

Chez D. DESCLASSAN, Maître-ès-Arts, Imprimeur de l'Académie Royale des Sciences, près la Place-Royale.